



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-179a

Annule et remplace l'extrait de délibération BC-07-2024-179 qui comporte une erreur matérielle

Objet : Avis favorable sur la demande de rétrocession du réseau assainissement collectif – Rue LUCY DE FOSSARIEU – Commune de Grand-Rivière.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil municipal de Grand-Rivière du 22 juillet 2022 relatif à la rétrocession à CAP Nord Martinique des ouvrages et des réseaux en assainissement collectif de la Commune de Grand-Rivière ;

Considérant que le 1^{er} janvier 2017 la compétence Eau et Assainissement a été transférée aux communautés d'agglomération ;

Considérant que lors d'une réunion relative à la mise en fonctionnement du port de pêche de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le raccordement aux réseaux d'assainissement collectif a été évoqué. Il est apparu que La Ville de Grand-Rivière a construit en 2016, des réseaux de collecte et de refoulement sur la rue LUCY DE FOSSARIEU et que ces derniers ne sont pas en service ;

Considérant que la Ville de Grand-Rivière a rappelé sa volonté de rétrocéder les ouvrages et réseaux à la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) ; une délibération du Conseil municipal a été prise dans ce sens le 22 juillet 2022. L'opération concerne les réseaux gravitaires et le refoulement pour environ 200 mètres linéaires et les plans ont été fournis ;

Considérant qu'un diagnostic est nécessaire afin de vérifier l'état structurel du réseau d'eaux usées, le service exploitation assainissement collectif s'est rapproché de la société SEA en charge de l'exploitation des ouvrages du Nord Atlantique afin de le réaliser. Le coût de la prestation s'élève à 4.200 € HT ;

Considérant que les membres de la Commission Eau et Assainissement réunis le mercredi 19 juin 2024 ont émis un avis favorable sur :

- La prise en charge financière de ce diagnostic par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (les réseaux n'étant pas encore rétrocédés),
- La proposition de rétrocession des réseaux et ouvrages Assainissement Collectif dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la prise en charge financière du diagnostic de l'état structurel du réseau d'eaux usées sur la rue LUCY DE FOSSARIEU pour un montant de 4 200€ HT.

Article 2 :

D'approuver la rétrocession des réseaux et ouvrages Assainissement Collectif, situés à la Rue LUCY DE FOSSARIEU dans la commune de Grand-Rivière, dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00 Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 août 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT